

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 49 (1957)
Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

49^{me} année

Mai 1957

N° 5

Les syndicats et la Commission de coordination

Par *Arthur Steiner*

Le Conseil fédéral a institué une Commission de coordination, de caractère consultatif, chargée d'examiner les mesures propres à tempérer la conjoncture et à maintenir la stabilité de la monnaie. Cette décision montre que le rythme présent de l'expansion économique inquiète le Conseil fédéral et d'autres milieux. De quoi s'agit-il?

L'économie suisse présente certaines particularités qui la distinguent de celle d'autres pays. Nous devons exporter 40% en moyenne de notre production pour maintenir le plein emploi. C'est dire que notre prospérité et nos niveaux de vie dépendent largement du commerce extérieur. L'évolution des exportations a toujours commandé étroitement l'essor des branches qui travaillent pour le marché intérieur. De 1938 à 1956, la valeur de nos exportations est passée de 1300 à 6200 millions de francs; même compte tenu de la dépréciation de la monnaie, cette progression est énorme. En 1938, on notait encore 91 000 personnes en quête d'emploi. En 1956, non seulement leur nombre était insignifiant, mais l'économie suisse occupait 320 000 travailleurs étrangers. Pendant la même période, le revenu national est passé de 9 à 25 milliards. 8200 logements ont été construits en 1938, mais 31 300 en 1955; en 1956, les projets de construction portaient sur une somme de 4,3 milliards. Ces chiffres traduisent l'amélioration de notre situation économique, une amélioration due essentiellement à l'essor du commerce extérieur. Toutes les catégories de la population en ont bénéficié, encore que dans une mesure variable. C'est dire que l'Etat, les employeurs et les travailleurs sont éminemment intéressés au maintien du plein emploi, mais à la condition qu'il soit contenu dans des limites raisonnables. A cet effet, nous devons éviter tout ce qui pourrait affaiblir notre capacité de concurrence sur les marchés internationaux; nous devons même nous employer à l'accroître et à l'asseoir sur des bases plus solides encore.